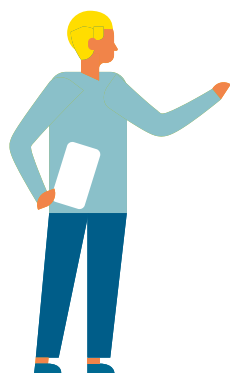


# ARCHITECTURE DU RÉFÉRENTIEL

## LE RÉFÉRENTIEL EST STRUCTURÉ EN



*Les domaines correspondent au champ de l'évaluation, conformément au cadre réglementaire et aux recommandations de l'ANESM, spécifiques par typologie d'établissements.*



*Pré-requis, rattaché à un domaine, permettant de satisfaire une prestation de qualité.*



*"Énoncé d'un moyen ou d'un élément permettant de satisfaire une référence"*